



Faut il justifier de revenue suffisant pou une demande de visa co

Par **sonia**, le **24/08/2010** à **23:50**

Bonjour,

A tous et spécialement a ANAIS pour le soutien moral que j'ai eu de sa part on 2008 voila je me représente je suis françaises de nature algérienne j'ai fait la transcription de mon mariage et toute la procédure aprêr le premier refus de visa de mon conjoint je me suis résolut à venir en France pour la premier fois avec mes deux petite filles , aprêr un long parcoure de solitude et de souffrance vue que je ne connaisse personne j'ai enfin obtenue un logement stable. pour faire bref ma question est la suivante es que je doit justifier de ressource de revenue mensuelle suffisante pour la demande de visa d'établissement de mon époux vue que je ne parviens toujours pas a trouver un contrat de travail cdd ou cdi et je ne fait qu'un cumule de mission avec de multiple association don latente d'une réponse a ma question je ne vous cache pas la détresse dans la quel je vie moi mes filles ainsi que mon marie a cause des lois qui nous on séparait pondons plus d'une année et cela malgré nos espoirs pour une vie et un avenir meilleur

Par **chris_idv**, le **25/08/2010** à **11:28**

Bonjour,

Pour prétendre au regroupement familial pour votre mari vous devez justifier:

o de ressources stables suffisantes

o d'un logement compatible avec la taille de votre famille

l'objectif étant que votre famille puisse vivre en France sans être/devenir une charge pour la société qui vous accueille.

Cordialement,

Par **nassou**, le **28/08/2010** à **09:56**

bonjour

Pour faire venir votre mari , vous n avez pas à justifier de ressources si vous êtes de nationalité française.

Moi j ai fait venir mon mari alors que je n avais pas encore d'appartement ni de travail , j étais chez mes parents et l une de mes amie dans le même cas que moi a fait aussi venir son mari et elle ne travaillait pas non plus.

Il est vrai qu il demande dans la liste de papier des justificatifs mais si vous êtes inscrite à l'ANPE donc vous donnez les justificatifs de votre recherche d'emploi

bon courage

Par **mimi493**, le **28/08/2010** à **11:44**

@Chris : ce n'est pas un regroupement familial, un des conjoints est Français.

Par **sonia**, le **29/08/2010** à **12:46**

Merci a tout le monde a MIMI a NASSOU et a CHRIS pour les réponses